

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2016

Le vingt-et-un juin deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARRIAU Jean-Paul, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 14 juin 2016

Etaient Présents : MM. CHARRIAU Jean-Paul, RAINGEARD Maurice, Mmes TAUGERON Anne-Marie, CHIFFOLEAU Annie, MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, Mme SIMONEAU Darlène, MM. BARTEAU Patrice, BOUHIER Philippe, Mmes POTIRON Anne, GONCALVES Karine, M. CHEVALLIER Nicolas, Mme DESVERRONNIERES Catéléna, MM. PASQUIER Jean-Charles, PONT Olivier.

Etaient Excusés : M. THOMAS David (donne pouvoir à M. RAINGEARD Maurice), Mmes RENAUDINEAU Perrine, SEJOURNE Catherine (donne pouvoir à M. PONT Olivier)

Etaient Absents : Mme CHARRIAU Anaëlle

Secrétaire de séance : M. PEROYS Bernard

Approbation du compte rendu de la réunion du 24 mai 2016.

TRAVAUX LOCATIFS

La commune est propriétaire de logements locatifs qu'elle est tenue d'entretenir. Le conseil décide de faire réaliser les travaux qui suivent par l'EIRL Templier Mickaël de Paulx :

- Peinture façade avant et démoussage de logement Résidence des Glycines : 3 543.39 € HT
- Peinture porte d'entrée, démoussage toiture et murs (15 et 19 rue de la Grassininière) : 1 273.03 € HT

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Ce qui se passe dans les toutes premières minutes qui suivent un arrêt cardiaque peut faire la différence entre la vie et la mort. Par conséquent, il s'avère judicieux de prévoir l'installation d'un défibrillateur à la salle des sports.

La société Cardiac Science France, sise à Aix en Provence, propose un défibrillateur automatisé avec armoire murale extérieure et la formation pour un montant de 1 887.50 € HT. Le contrat de maintenance de la première année, soit 150 €, est compris dans ce prix.

Le conseil municipal décide de réaliser cette acquisition qui sera par ailleurs financée par le Crédit Mutuel à hauteur de 500 €

Arrivée de M. PASQUIER Jean-Charles.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer la surveillance de la cantine à la rentrée scolaire, compte tenu de l'évolution des effectifs, il convient de renouveler le contrat de l'agent actuellement en poste. Celui-ci sera recruté sur le grade d'adjoint d'animation territoriale de 2^e classe, rémunéré sur le 1^{er} échelon de ce grade, et ce pour une durée hebdomadaire de service de 9.53/35e. La durée du contrat s'étendra du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016.

RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION LES P'TITS PAULX

Le conseil décide de reconduire les conventions en cours avec l'association Les P'tits Paulx :

- Partenariat pour l'animation des ateliers des Temps d'Activité Péri-éducatifs (TAP) pour l'année scolaire 2016 / 2017,
- Utilisation des locaux communaux par l'association durant l'été 2016 pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH),
- Utilisation des locaux communaux par l'association durant l'année scolaire 2016 / 2017 pour l'accueil périscolaire des enfants scolarisés en classes maternelles,
- Surveillance des élèves lors de la pause méridienne pour l'année scolaire 2016 /2017

AMENAGEMENT FONCIER INTERCOMMUNAL (programmation des travaux)

Ajourné

RAPPORT DU DELEGATAIRE D'ASSAINISSEMENT (exercice 2015)

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du CGCT, la SAUR, délégataire du service d'assainissement de la commune remet un rapport comportant notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public durant l'exercice 2015 ainsi qu'une analyse portant sur la qualité du service. Ce rapport permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Monsieur le Maire en fait la présentation et précise que ce document est consultable en Mairie.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 novembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé l'instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2016.

Aussi, à partir de cette année, l'ensemble de la fiscalité assise sur les entreprises est versé au Budget de la Communauté de Communes. En contrepartie, la Commune perçoit une compensation équivalente au montant de la fiscalité transférée au 31/12/2015 diminuée des charges reprises par l'EPCI. Cette compensation appelée « *ATTRIBUTION DE COMPENSATION* » est déterminée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), instance instaurée au sein de la structure intercommunale et composée d'élus communaux.

Lors de sa réunion du 6 avril dernier, le Conseil Communautaire a pris connaissance du premier rapport de la CLECT en date du 23 mars 2016.

Le conseil municipal approuve ce rapport déterminant le montant de l'attribution de compensation qui sera versé à la Commune de Paulx soit 93 785 €, après déduction des charges transférées.

DENOMINATION DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame TAUGERON Anne-Marie, agent de la communauté de communes de la Loire-Atlantique Méridionale, quitte la salle et ne prendra pas part au vote.

Dans le cadre de la fusion des Communautés de communes de la Région de Machecoul et de La Loire-Atlantique Méridionale, l'assemblée plénière (constituée des 2 conseils communautaires et des adjoints aux Maires) a retenu l'idée de proposer un « sondage » aux Conseils Municipaux afin de dégager un ordre de priorité sur 3 propositions de noms pour la future communauté de communes.

Vu les noms proposés pour désigner la future intercommunalité, considérant qu'il convient d'émettre un avis sur le choix des propositions avant décision définitive, après en avoir débattu, le Conseil Municipal, en fonction des voix obtenues pour chacune des propositions, émet le souhait de l'ordre de priorité suivant :

1. Communauté de Communes « Sud Retz Atlantique » : 10 voix
2. Communauté de communes « Pays de Retz Machecoul – Legé » : 3 voix
3. Communauté de communes « Pays de Machecoul – Legé » : 2 voix

Selon le résultat cumulé des priorités indiquées par les 9 communes de la future intercommunalité, une proposition définitive de nom sera établie et soumise au vote d'un prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Illuminations de Noël 2016 : le conseil retient la proposition d'intervention de la société SAGE de Machecoul pour une enveloppe de 4 400 € TTC.
- Des étriers seront mis en place autour des lampadaires près de la Pharmacie pour 350 €
- Alarmes incendie et Blocs de secours (BAES) de tous les bâtiments : le contrat de maintenance est confié à l'entreprise JP. Lambert de Paulx (900 € HT /an)
- Plateau multisports : le chantier doit démarrer le 4 juillet 2016
- Rendu de l'étude commerciale effectuée par la CCI
- Référendum du 26 juin 2016
- Groupes de travail pour la fusion des communautés de communes de Machecoul et Loire-Atlantique Méridionale
- Inondations
- Prochain conseil le 5 juillet 2016